

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES LAURENTIDES



12 décembre 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le douze décembre deux-mille-onze (12 décembre 2011) à laquelle étaient présents et formant le quorum:

MME La conseillère Nadia Masse
MM Le conseiller Claude Nantel
Le conseiller Robert Bergeron
Le conseiller Patrice Charrette
Le conseiller Michel Lefebvre
Le conseiller Claude Labonté

Sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Brassard. Aussi présente, madame Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20 h.

4. RÉS. 337.12.2011 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour suivant:

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment des membres du conseil.

MUNICIPALITÉ DE LABELLE ORDRE DU JOUR SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2011

- 1. Prière/Moment de réflexion
- 2. Présences
- 3. Ouverture de la séance
- 4. Adoption de l'ordre du jour
- 5. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2011;
- 6. Appels d'offres et soumissions
 - 6.1. Appel d'offres pour l'acquisition et l'installation d'un optimiseur d'énergie pour le centre communautaire;
- 7. Administration, finances et ressources humaines
 - 7.1. Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale : Formation et serment;
 - 7.2. Affichage d'un poste de directeur-adjoint du Service de l'urbanisme;
 - 7.3. Adoption du calendrier 2012 des séances ordinaires du conseil municipal;
 - 7.4. Approbation des travaux relatifs à la subvention obtenue dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;



- 7.5. Ententes de gestion et de sécurité avec la SHQ;
- 7.6. Appui au député de Berthier concernant le projet de loi 499;
- 8. Travaux publics
- 9. Urbanisme et environnement
 - Renouvellement des mandats pour trois membres du Comité consultatif d'urbanisme;
 - 9.2. Demande de dérogation mineure numéro 2011-047 sur le lot 34-4, rang A, dans le canton de Labelle situé au 12560, chemin du Lac-Labelle (0018-02-1233);
 - 9.3. Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2011-046 concernant la propriété sise au 178, rue du Dépôt constituée du lot 304-P, dans le cadastre du Village (0927-76-4903);
- 10. Sécurité incendie et sécurité publique
- 11. Loisirs, culture et tourisme
 - 11.1. Adoption de la politique familiale MADA et de son plan d'action;;
- 12. Bibliothèque
- 13. Période de questions et réponses
- 14. Avis de motion et règlements
 - 14.1. Modification au règlement numéro 2011-202;
- 15. Comptes
 - 15.1. Approbation des comptes du mois de novembre 2011;
 - 15.2. Ratification de la liste des déboursés;
- 16. Varia

5.

- 17. Période de questions et réponses
- 18. Levée de la séance ordinaire

RÉS. 338.12.2011 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2011

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu le procèsverbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2011 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2011 soit approuvé tel que rédigé par Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière.

Adoptée

6.1. RÉS. 339 .12.2011 APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN OPTIMISEUR D'ÉNERGIE POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait réaliser une analyse des besoins et la préparation d'une étude de faisabilité en mécanique/électricité devant servir de *guide* à la préparation des plans et devis dans le projet de réaménagement du centre communautaire, par M. Germain Prescott, ingénieur de chez GPA;

CONSIDÉRANT QUE lors de la réalisation de cette étude, l'ingénieur a identifié de sérieux problèmes concernant les coûts de chauffage au centre communautaire qui pourraient être sensiblement diminués en procédant dès maintenant à l'installation d'un optimiseur d'énergie;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur au dossier recommande l'installation d'un optimiseur d'énergie;



IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre ET RÉSOLU à l'unanimité:

D'autoriser la directrice générale, Mme Claire Coulombe, à aller en appel d'offres sur invitation écrite pour l'acquisition et l'installation d'un optimiseur d'énergie, conformément aux recommandations de l'ingénieur mandaté par la Municipalité.

Que la Municipalité ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation ou responsabilité envers le ou les soumissionnaires.

Adoptée

7.1. LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE : FORMATION ET SERMENT

Conformément aux dispositions de l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la secrétaire-trésorière fait rapport au conseil du fait que tous les membres du conseil lui ont déclaré avoir suivi, tel que requis, une session de formation intitulée « Développer le comportement éthique » dispensée par la Fédération québécoise des municipalités, et ce, dans les délais prescrits.

MM. Gilbert Brassard, Claude Nantel, Claude Labonté, Michel Lefebvre et Mme Nadia Masse ont suivi cette formation à Labelle en date du 22 octobre 2011 et MM Robert Bergeron et Patrice Charette à Nominingue en date du 29 octobre 2011. Ils ont tous reçu et fourni à la secrétaire-trésorière une attestation de réussite.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article 49 de ladite loi, la secrétairetrésorière mentionne que tous les membres du conseil ont fait le serment requis devant elle, en date du 12 décembre 2011, à l'effet qu'ils exerceront leurs fonctions dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Labelle et qu'ils s'engagent à respecter les règles de ce code applicables après la fin de leur mandat, et ce, dans les délais prescrits.

7.2 RÉS. 340.12.2011 AFFICHAGE D'UN POSTE DE DIRECTEUR-ADJOINT DU SERVICE DE L'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE Mme Anne-Marie Legault-Provost a remis sa démission à titre de directrice-adjointe du Service de l'urbanisme de la Municipalité de Labelle;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 8 de la convention collective de travail, la Municipalité doit décider si elle comble le poste;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre ET RÉSOLU à l'unanimité :

De combler le poste de directeur- adjoint du Service de l'urbanisme laissé vacant par le départ de Mme Anne-Marie Legault-Provost et de procéder à l'affichage de ce poste conformément aux dispositions de la convention collective de travail.

Adoptée



7.3 RÉS. 341.12.2011 ADOPTION DU CALENDRIER 2012 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse APPUYÉE par le conseiller Patrice Charette ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter le calendrier suivant des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2012 qui débuteront à 20h :

Lundi 16 janvier
Lundi 20 février
Lundi 19 mars
Lundi 16 avril
Lundi 15 octobre
Lundi 12 mai
Lundi 15 octobre
Lundi 18 juin
Lundi 10 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié aux lieux de publication légale de la Municipalité.

Adoptée

RÉS. 342.12.2011

7.4

7.5

APPROBATION DES TRAVAUX RELATIF À LA SUBVENTION 2011 OBTENUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Forget, Gustave-Brisson et du Lac-Baptiste pour un montant subventionné de vingt-deux-mille-cinq-cents dollars (22 500 \$) conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins Forget, Gustave-Brisson et du Lac-Baptiste dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

RÉS. 343.12.2011 ENTENTES DE GESTION ET DE SÉCURITÉ AVEC LA SHQ

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de construction de la Résidence du Presbytère par le Manoir Labellois, la Municipalité désire participer au Programme Rénovation-Québec (PRQ) permettant la bonification du programme AccèsLogis Québec;

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la participation de la Municipalité au PRQ, une entente de gestion et une autre de sécurité doivent être conclues et certains documents transmis à la Société d'Habitation du Québec;



CONSIDÉRANT QUE le ministre responsable doit nous transmettre bientôt la confirmation de la participation financière de la SHQ de 46 000 \$ à laquelle la Municipalité ajoutera le même montant;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale, dès la réception de la confirmation de la participation financière de la SHQ, à ratifier les documents suivants :

- l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat avec la Société d'Habitation du Québec (SHQ);
- l'entente concernant la sécurité de l'information avec la Société d'Habitation du Québec;

De désigner la directrice générale ainsi que la directrice générale adjointe à titre de responsables de ce programme pour la Municipalité de Labelle et de les autoriser à signer et à transmettre tous les documents nécessaires à la livraison des programmes de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) ainsi qu'à l'intégration au système de transaction informatique.

Adoptée

7.6 RÉS. 344.12.2011 APPUI AU DÉPUTÉ DE BERTHIER CONCERNANT LE PROJET DE LOI 499

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'appuyer le projet de loi 499 sur l'occupation dynamique du territoire et la décentralisation, présenté à l'Assemblée nationale le mardi 29 novembre 2011 par M. André Villeneuve, député de Berthier et porte-parole de l'opposition officielle en matière de développement régional et d'occupation du territoire.

Adoptée

9.1 RÉS. 345.12.2011 RENOUVELLEMENT DES MANDATS POUR TROIS MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE les mandats de Mme Marilyn Sigouin et MM Daniel Paiement et Jacques Nantel, comme membre du Comité consultatif d'urbanisme, doivent être renouvelés;

CONSIDÉRANT QUE lesdits membres se sont montrés intéressés à renouveler leur mandat respectif ;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette ET RÉSOLU à l'unanimité :

De renouveler les mandats, comme membre du Comité consultatif d'urbanisme, de Mme Marilyn Sigouin et de MM Daniel Paiement et Jacques Nantel, pour une période de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013.

Adoptée



9.2 RÉS. 346.12.2011

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2011-047 SUR LE LOT 34-4, RANG A, DANS LE CANTON DE LABELLE SITUÉ AU 12560, CHEMIN DU LAC-LABELLE (0018-02-1233)

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet une dérogation de 4,4 mètres pour la distance avec le lac et de 36 centimètres sur le latéral gauche pour reconstruire un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire reconstruire le bâtiment principal au même endroit que le bâtiment existant;

CONSIDÉRANT QUE la construction projetée est située à l'extérieur de la bande de protection riveraine;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire construire une nouvelle installation septique plus éloignée du lac;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation actuelle du bâtiment principal est en alignement avec les deux bâtiments voisins;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les autres dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du règlement municipal numéro 2009-178 ;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 092.11.2011 recommandant au conseil d'accepter cette dérogation;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à ce jour, personne ne s'est prononcé à l'encontre de cette demande de dérogation mineure et que suite à l'annonce par le maire de la présente demande au cours de cette session du conseil personne ne s'est prononcé à l'encontre de ladite demande de dérogation mineure;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter la dérogation de 4,4 mètres pour la distance avec le lac et de 36 centimètres sur le latéral gauche pour reconstruire un bâtiment principal sur le lot 34-4, rang A, dans le canton de Labelle situé au 12560, chemin du Lac-Labelle (0018-02-1233).

Adoptée

9.3

RÉS. 347.12.2011 DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2011-046 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 178, RUE DU DÉPOT CONSTITUÉE DU LOT 304-P,

DANS LE CADASTRE DU VILLAGE (0927-76-4903)

CONSIDÉRANT QUE la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale est obligatoire depuis le 21 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant les enseignes proposées répond aux normes de la réglementation d'urbanisme en vigueur;



CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale proposé répond aux objectifs du règlement 2011-204 intitulé «Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale»;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 091.11.2011 recommandant au conseil d'accepter ledit plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale des enseignes du secteur de la Gare tel que proposé par le demandeur sur la propriété suivante :

> 178, rue Dépôt (lot 304-P du cadastre du Village).

Adoptée

11.1 RÉS. 348.12.2011 ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE MADA ET DE SON PLAN D'ACTION

CONSIDÉRANT le mandat donné à Mme Janick Nantel, chargée de projet et au comité famille-aînés pour la réalisation de la politique familiale – municipalité amie des aînés en mars 2010:

CONSIDÉRANT le protocole d'entente signé le 24 mars 2010, reliant le Ministre de la famille, la Ministre responsable des aînés ainsi que la Municipalité de Labelle, déterminant l'apport financier dudit Ministère;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Municipalité de Labelle de se doter d'une politique familiale – municipalité amie des aînés de manière à assurer l'amélioration de la qualité du milieu de vie des familles et des aînés:

CONSIDÉRANT les recommandations faites par le comité famille-aînés;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse APPUYÉE par le conseiller Claude Labonté ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la Municipalité de Labelle adopte la politique familiale – municipalité amie des aînés ainsi que le plan d'action triennal qui en découle tels que proposés par le comité famille-aînés.

Adoptée

13. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

14.1 RÉS. 349.12.2011 MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-202

CONSIDÉRANT QUE le terme de remboursement décrété au règlement en titre est différent de la période de versement de la subvention, une résolution du conseil est requise pour le modifier;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette ET RÉSOLU à l'unanimité :

QUE l'article 8 du règlement 2011-202 soit remplacé par le suivant :



ARTICLE 8

15.1

15.2

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Adoptée

RÉS. 350.12.2011 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE NOVEMBRE 2011

CONSIDÉRANT l'examen des comptes par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver la liste suggérée des paiements des comptes au montant de quatre-vingt-neuf-mille-six-cent-six dollars et quatre-vingt-quatre cents (89 606,84 \$) comprenant notamment les comptes à payer de deux mille et plus suivants :

Agrégats de Labelle	23 866,52 \$
Aero-feu limitée	2 288,21 \$
Bridgestone Canada	4 227,80 \$
Gestion Dominic Paquette inc.	2 846,99 \$
Godard, Bélisle, St-Jean et ass.	2 409,70 \$
Inspec-sol inc.	4 539,91 \$
JOFI (entreprises) enr.	2 060,05 \$
M.C. Forêt inc.	3 417,75 \$
Plomberie Brébeuf inc.	4 162,82 \$
SODEM	4 348,14 \$

Adoptée

RÉS. 351.12.2011 RATIFICATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

CONSIDÉRANT l'examen de la liste des déboursés fait par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron ET RÉSOLU à l'unanimité :

Acceptation des musuritésimes de la missa Oscart

De ratifier les déboursés au montant de cent-quatre-vingt-trois-mille-quatre-centtrente-deux dollars et soixante-quinze cents (183 432,75 \$) portant les numéros de prélèvements automatiques de 2904 à 2941 et les numéros de chèques de 33459 à 33476 comprenant notamment les déboursés de deux mille et plus suivants :

Association des proprietaires de la rive Quest	
du lac Labelle	50 000,00 \$
Ministère du Revenu du Québec	10 001,17 \$
Société québécoise d'ass. des eaux	4 663,30 \$
Visa Desjardins	3 825,00 \$
Hydro-Québec	2 422,61 \$

427



Sonic Co-op/ FDCQ carte	5 179,60 \$
> 9077-2146 Québec inc.	39 910,39 \$
> Fleurant, Bruno	6 408,28 \$
L'Industrielle alliance	12 767,76 \$
SSQ Groupe financier	4 286,65 \$
Commonwealth Plywood Ltée (La cie)	10 598,49 \$

Adoptée

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. RÉS. 352.12.2011 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 21.

Adoptée

(signature) Gilbert Brassard Maire	(signature) Claire Coulombe Secrétaire-trésorière/directrice générale
•	la signature du présent procès-verbal équivaut à la la qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code
(signature) Gilbert Brassard Maire	